



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 94282

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des médecins radiologues quant au devenir de leur profession au regard notamment de la baisse tarifaire des actes d'imagerie médicale décidée par la commission de hiérarchisation des actes professionnels. Cette décision vient s'ajouter à plusieurs plans successifs d'économie qui ont déjà touché les radiologues. Elle met en péril la survie de nombreux cabinets de proximité alors que cette profession multiplie les expériences innovantes et qu'elle est au centre du dépistage du cancer du sein. Elle risque de remettre en cause les projets de rapprochements des structures d'imagerie publics et privés, et surtout l'accès aux soins de qualité sur l'ensemble du territoire pour toute la population. Il lui demande donc de lui préciser les dispositions envisagées pour assurer la sauvegarde de la radiologie de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Bardet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94282

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13163

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)